Club technique régional des SCOT en région Centre

Restitution de la journée d'échanges du jeudi 13 novembre 2014

liste des participants en annexe

taper « club SCOT » sur le site DREAL Centre conduira aux diaporamas (*) présentés en séance

Questions d'actualités (par DREAL et DDT)

« Le SCOT est un outil stratégique et prospectif qui permet la mise en œuvre d'une stratégie territoriale à l'échelle d'un bassin de vie ». « La loi portant engagement national pour l'environnement (ENE) de 2010 a introduit le principe selon lequel les Plans locaux d'urbanisme (PLU) et les cartes communales doivent être compatibles avec le SCoT, intégrateur des documents de planification supérieurs (Sdage, Sage, charte PNR...). La multiplication des normes supérieures étant source de risques juridiques, la loi Alur va plus loin dans la simplification. ». « Ainsi, le SCoT devient le document pivot qui sécurise les relations juridiques. C'est au regard du SCoT que les documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUI, cartes communales) doivent être rendus compatibles »

Extrait ci-dessus de la récente brochure du Ministère sur le volet urbanisme-aménagement de la loi ALUR.

D'une façon générale, la succession des lois confirme tant la notion de SCOT intégrateur (rappel ci-dessus) que la place à donner à la préservation des espaces agricoles, naturels ou forestiers. Le dépassement du cadre communal pour traiter un plus large contenu, à une échelle plus adaptée, est un objectif fort du législateur. Le rôle central du SCOT dans la hiérarchie des documents de planification se conforte.

La circulaire du 13 novembre 2014 (signée pendant la journée du club) lance la campagne d'appels à projets pour les SCOT et PLUi et indique les modalités - critères d'éligibilité et de propositions. Les besoins en financement DGD pour les SCOT ruraux seront à faire remonter avant mi-février 2015.

La géographie prioritaire de l'ANRU se précisera très bientôt.

Cinq publications DREAL sont annoncées fin 2014 :

-PLU intercommunal et loi ALUR, Pourquoi un PLUi pour mon EPCI ?
-La loi ALUR et les SCoT, La règle de l'urbanisation limitée
-Cahier des charges d'un document de planification, Points de vigilance
-Réduction des gaz à effet de serre (GES), Agir au travers les documents d'urbanisme
-Mobilisation de l'énergie éolienne, Prise en compte dans les documents d'urbanisme

Après les observations du commissaire-enquêteur, remises le 7 novembre 2014, le projet de SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) pourrait être (co)approuvé début 2015.

Problématiques de suivi et mise en œuvre des SCOT, par Pierre MIQUEL de la DGALN/DHUP (Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité) *

Comme le suivi, l'analyse des résultats du SCOT avant 6 ans est une obligation. Cela supposera de maintenir un certain niveau d'ingénierie, qui ne doit pas disparaître au moment de l'approbation du SCOT. Il faut garder des doses variables de négociations, d'expertises opérationnelles, de SIG ou d'assistance juridique, ...

La mise en œuvre des SCOT s'est appuyée sur des réalités très diverses : une communauté d'agglomération élargie venant recouvrir totalement le périmètre du Syndicat Mixte, ou l'investissement d'une agence d'urbanisme, ou la mobilisation d'un opérateur foncier (EPF local) producteur d'études pré-opérationnelles sous la maîtrise d'ouvrage du SCOT, ou la pédagogie déployée à tout moment sur la compatibilité des PLU.

Les productions en matière de suivi, utilisation, application des SCOT sont notamment signalées à Strasbourg, Brest, La Narbonnaise, Rennes, Nantes-St Saint-Nazaire, Métropole Savoie.

Au niveau national, CERTU, fédération des SCOT, FNAU, ou ETD, y ont travaillé (voir annexe).

Analyses des résultats des SCOT (premiers jalons) par Francis LALBA de la DREAL Centre et Raphaëlle BERGERARD (vacataire DREAL Centre) *

Les SCOT ont maintenant les mêmes obligations réglementaires que la plupart des planifications en rapport avec l'aménagement de l'espace et du territoire, souvent inspirées du processus d'Évaluation Environnementale. L'analyse des résultats, et sa communication, en fait partie. Huit SCOT en région Centre devront en effet produire cette analyse durant (en gros) l'année 2016.

Même si ce délai d'avant six ans peut poser questions, il permet de faire face à un imprévu, avec la prise de mesures correctrices appropriées.

Les SCOT en région Centre ont souvent donné des objectifs chiffrés, ou cartographiés, ou les deux en même temps ; ce sont autant de motifs de mesurer ce qui a été fait depuis l'approbation du SCOT, en comparant, le cas échéant, avec « l'état zéro » inscrit au SCOT. La DREAL met en débat une première grille de « remue-méninges » pour anticiper cette analyse des résultats.

Témoignage sur la participation de l'Etat relative au SCOT de l'agglomération tourangelle par Mme Clotilde EL MAZOUNI (DDT 37) *

Contexte historique des ex Schémas Directeurs, émergence de l'intercommunalité, périmètre validé en 2003, SCOT approuvé en 2013 : le poids de l'histoire est essentiel pour comprendre les interventions successives de l'Etat (pac, notes d'enjeux, …, avis) sur ce secteur où le risque inondation est très présent. C'est un SCOT à forte composante pédagogique, et peu territorialisé dans la mesure où aucune carte ne figure au DOO. Les cartes sont dans le PADD et dans le rapport de présentation. Le SCOT est souple et offre des marges de manœuvre aux PLU.

Guide d'application du SCOT de l'agglomération tourangelle, par M. Frédéric TALLOIS (directeur du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle) *

Le travail de pédagogie vise en particulier les nouveaux élus. Le guide d'application de ce SCOT, approuvé en septembre 2013, est actuellement en préparation. Le guide prendrait la forme d'un classeur avec des fiches :
-juridiques : compatibilité, habitat, maîtrise de la conso foncière, ...
-pratiques/thématiques :OAP, densité, empreinte urbaine, ZAP, ...
-projets : prise en compte des risques, abords gare de St Pierre des Corps, haut de la rue Nationale, ...

Une importante étape de validation par les élus est prévue le 10 décembre 2014.

Tour de table sur les mises en compatibilité des PLU : ont été évoqués les travaux et postures de divers autres SCOT, dont le fort positionnement opérationnel de certains, pour mettre en compatibilité les PLU. Par ailleurs, même lorsque le risque d'incompatibilité juridique au SCOT est faible, certaines DDT cherchent à observer le volontarisme local capable de « booster » le SCOT (« PLU volontaire »).

Etude régionale sur le lien, à l'échelle des territoires, entre développement économique et précarité par M. Gilles VALAISON de l'INSEE Centre *

Un croisement d'indicateurs inédits de développement économique et de précarité sociale a été appliqué aux zones d'emplois de la région Centre ; il en résulte une typologie originale de ces zones d'emplois. Une certaine corrélation peut être détectée. Les agglomérations préfectures semblent avoir un certain avantage. L'écart à la moyenne de la « France de province » est perceptible.

Annexe : bibliographie succincte sur le suivi des SCOT.

ETD, 15 janvier 2013. **Journées Territoires - Quel suivi pour un SCoT?**
Programme des journées d'échange

MLET, juin 2013. **Le SCoT - Un projet stratégique partagé pour l'aménagement durable d'un territoire**. 152 p.

CERTU, 2012. **La mise en œuvre d'un SCoT**.
Série de 5 plaquettes sur les démarches à suivre après l'approbation d'un SCoT

- **La mise en œuvre d'un SCoT – La localisation du développement urbain déclinée dans le PLU.** 14 p.
- **La mise en œuvre d'un SCoT – Préservation des espaces naturels et agricoles dans les SCoT.** 12 p.
- **La mise en œuvre d'un SCoT – Quelle gouvernance pour le suivi du SCoT ?** 12 p.
- **La mise en œuvre d'un SCoT – Indicateurs de suivi.** 12 p.
- **La mise en œuvre d'un SCoT – Synthèse.** 8 p.

CERTU, 20 janvier 2012. **SCoT et mise en œuvre – Indicateurs de suivi de la mise en œuvre des SCoT - Projet de synthèse en vue du 30/01/2012.** 13 p.
Fond de dossier pour la journée d'échanges organisée par le CERTU sur la mise en œuvre du SCoT (30/01/2012). Au programme : définition d'indicateurs, méthodologie d'élaboration d'une grille d'indicateurs, gestion et suivi, données, perspectives.
Exemples proposés : le tableau de bord de suivi du SCoT du Pays de Rennes et la liste des indicateurs suivis du SCoT Métropole Savoie.

CETE de Lyon, 8 mars 2011. **Le décryptage des SCoT, DTA, charte de PNR...** 4 p.
Outils de lecture et de décryptage des SCoT

Commissariat Général du Développement Durable, décembre 2011. **L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme - Le Guide**. Ministère de l'écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, collection Références. *Le guide est complété par un jeu de fiches, dont*

- **Fiche méthode 8 : le décryptage des SCoT (comment lire un SCoT par phases).** 5 p.
- **Fiche méthode 10 : les plans et programmes que les documents d'urbanisme doivent prendre en compte.** 8 p.
- **Fiche exemples 19 : les dispositifs de suivi et les indicateurs.** 10 p.

Et aussi, côté réglementaire :

Ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme. JORF n°0005 du 6 janvier 2012, p. 246, texte n°14, 13 p.
Ordonnance modifiant l'article L.122-14 et créant l'article L.122-13 relatif aux obligations d'évaluation des résultats de la mise en œuvre du SCoT.

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme. JORF n°0005 du 6 janvier 2012, P.243, texte n°13, 4 p.

Décret du 14 février 2013 pris pour l'application de l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme.

DGALN, 6 janvier 2012. **Procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme**. Flash DGALN, 6 p. ; *explication de l'ordonnance avec tableau récapitulatif des procédures de révision/modification/mise en compatibilité.*

Club technique régional des SCOT en région Centre
Jeudi 13 novembre 2014
Liste des participants

Prénom NOM	Institution	Fonction	Téléphone	Mail
Margaux MONIN	SIRDAB (SCOT de l'Agglo bourgeoise - Bourges)		02 48 48 58 20	m.monin@agglo-bourgesplus.fr
Marie-Christine PELLÉ	DREAL Centre - SEEVAC		02 38 17 46 17	
Marie-Christine GUEGAND	DDT SUA	Loiret	02-38-52-46-69	
Hélène de LAFORTE	DDT 45 - SDA/PAUD		02 38 28 30 73	helene.de-laforte@loiret.gouv.fr
Denis DUC	CVRH de Tours	chargé formation	02 47 60 54 12	Denis.duc@developpement-durable.gouv.fr
Clotilde EL MAZOUNI	DDT 37	chargée de mission	02-47-70-80-45	clotilde.el-mazouni@indre-et-loire.gouv.fr
Olivier FLORINE	Syndicat de Pays Berrice Gâtinais Puisaye			scot.pays@orange-business.fr
Raphaëlle BERGERARD	DREAL Centre - Vacataire suivi/évaluation des SCOT			raphaelle.bergerard@i-carre.fr
Patricia BARTHELEMY	Responsable de l'unité plan DREAL Centre			patricia.barthelemy@developpement-durable.gouv.fr 02 36 17 45 53
Francis LALBA				
Pierre MIQUEL	DGALN/DHUP		01 40 81 11 80	pierre.miquel@developpement-durable.gouv.fr
PREVOTEAU Elise	Agglomération du Pays de Dreux			e.gressard@dreux-agglomeration.fr 02.37.64.82.02
Dominique FALLIERO	DDT 41	Chef SUA		dominique.falliero@loir-et-cher.gouv.fr
Margaux FONDRIEST	DDT 41	unité étude		margaux.fondriest@ 02 54 55 76 14
Jane PASSARIEU	Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire			jpassarieu@agglo-orleans.fr

Club technique régional des SCOT en région Centre
Jeudi 13 novembre 2014
Liste des participants

Prénom NOM	Institution fonction	Téléphone	Mail
Yves CLAIRON	DREAL / SBLHD		
Delphine TACHET	SIAB	02 54 56 51 73	oich-dtachet@orange.fr
Philippe LEAUMENT	DDT 36 / Economie Dpt Tent	02 54 53 26 80	philippe.leaument@indre.gouv.fr
Jérémy DESTOUCHES	Pays Castelroussin	02.54.07.71.59	scot@paysCastelroussin.com
Jérémy MAILLARD	DREAL / SDIT		jeremy.maillard@developpement-durable.gouv.fr
Anne-Sophie THOMAS	" "	02 36 17 46 69	anne-sophie.thomas@ "
Odile AUCLAIR	Pays Forêt d'Orléans Val de Loire Agent de développement	02 38 48 84 40	paysforetdorleans@wanadoo.fr
Camille DUBRULLE	Pays Loire Beauce	02.38.46.01.70	pays.loire.beauce@wanadoo.fr
Sylvain MARCUZZI	Direction Aménagement-urbanisme Ville et CA de Chartres	02 37 91 36 34	sylvain.marcuzzi@agglo-ville.chartres.fr
Christine RAINSONNEAU	DDT 28 / SCTP	02.36.15.40.01	christine.rainsonneau@eure-et-loir.gouv.fr
Emmanuel GAUTHIER	DDT 28 / SAUA / BPAT	02.36.15.40.53	Emmanuel.gauthier@eure-et-loir.gouv.fr
Gilles VALAISON	DR INSEE / SED / Chef de projet	02 38 69 53 78	gilles.valaison@insee.fr
Kevin GUEZOU	SCoT Montargois en Gâtinais	06-73-37-89-04	k.guezou@gmail.com
Alice FABRE	SCoT du Pays Dunois	02 37 96 63 96	alice.paysdunois@orange.fr
Yvan BOZEC	Pays Sologne Val Sud Agent de développement	02 38 49 19 49	sologne.val.sud@wanadoo.fr
Frédéric TALLOIS	Syndicat Mixte Agglo. Tourangelle	02 47 80 11 68	f.tallois@agglo-tours.fr
Gérald Marchand	SCoT Touraine Nord-Ouest		scot.ndt@orange.fr